



Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 **Critères de sélection en ski cross**

Les renseignements suivants sont publiés conformément au calendrier en ligne de la Fédération internationale de ski (FIS). Dans l'éventualité où la FIS décide de modifier les dates ou le lieu de l'événement, les critères de sélection des Championnats du monde juniors de ski acrobatique de ski acrobatique FIS 2020 seront également mis à jour et publiés de nouveau.

1.0 PRÉAMBULE

Les Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS auront lieu à Saint Lary, en France, du 19 au 21 mars 2020.

L'Équipe canadienne de ski cross (ÉCSC) procédera à la sélection des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique (discipline ski cross) FIS 2020 en fonction des présents critères de sélection.

2.0 COMPÉTENCE

Les Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS se déroulent selon les règles établies par la Fédération internationale de ski (FIS).

3.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants ont été pris en considération dans l'élaboration des critères de sélection des Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 :

- Le principal objectif de l'ÉCSC est de remporter des médailles aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020.
- Les athlètes de ski acrobatique sélectionnés pour représenter le Canada à ces championnats doivent démontrer qu'ils ont la capacité de monter sur le podium.
- Les avantages à long terme liés à la compétition et à l'acquisition d'expérience de calibre international seront également pris en compte.

4.0 DATES IMPORTANTES

- L'ÉCSC présentera une liste préliminaire des membres potentiels de l'équipe au plus tard le 1^{er} janvier 2020 conformément au paragraphe 9.2 des Règles des CMJ FIS.
- Les athlètes souhaitant participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS doivent faire part de leur intérêt par courriel (skicross@alpinecanada.org) avant le 15 décembre 2019. Ce courriel doit comprendre le nom complet de l'athlète ainsi que son numéro de carte FIS.
- L'ÉCSC dévoilera la liste finale des athlètes qui prendront part aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 au plus tard le 25 février 2020.
- Les athlètes devront confirmer leur intention d'y participer avant le 3 mars 2020 en envoyant leur réponse par courriel à skicross@alpinecanada.org.
- L'ÉCSC doit soumettre la liste finale des athlètes au comité organisateur des Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS au moins 10 jours avant le premier jour de compétition.

5.0 COMPÉTITIONS ADMISSIBLES

Toutes les compétitions FIS ayant des résultats de points FIS valides entre le 20 novembre 2019 et le 25 février 2020 sont admissibles à la procédure de sélection décrite au point 8.0 ci-dessous.



6.0 ATHLÈTES ADMISSIBLES

Les athlètes de ski acrobatique qui compétitionnent en ski cross seront admissibles à la sélection des Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 à condition qu'ils répondent aux critères suivants :

- Être membre d'un club de ski alpin ou de ski cross reconnu au Canada;
- Être né entre 1999 et 2003;
- Être membre en règle d'ACA;
- Détenir une carte FIS valide en ski acrobatique, une assurance voyage et un passeport.

7.0 QUOTAS

- La FIS détermine le nombre maximal d'athlètes pouvant participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 pour chaque pays inscrit.
- Les quotas fixés par la FIS sont de six (6) athlètes par sexe dans chaque épreuve.
- L'ÉCSC n'est pas tenu de remplir les quotas dans une discipline et se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes que les quotas alloués par la FIS.

8.0 PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Les athlètes de ski acrobatique admissibles à participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 seront sélectionnés en vertu de la procédure ci-dessous.

1. Les athlètes de ski cross seront classés séparément selon leur sexe en fonction des critères suivants :
 - a. La moyenne des deux (2) meilleurs résultats de points FIS aux compétitions admissibles.
 - i. En cas d'égalité de la moyenne des deux meilleurs résultats, le meilleur résultat des athlètes sera utilisé pour départager les athlètes. S'il y a toujours égalité, le troisième meilleur résultat des athlètes sera utilisé. Si l'égalité persiste, on utilisera la liste de base (*Base List*) 2019-2020 de la FIS.
 - b. Tous les dossiers des athlètes admissibles ayant moins de 100 points FIS pourraient faire l'objet d'un examen par le personnel de l'ÉCSC afin de s'assurer que ces athlètes détiennent les compétences nécessaires pour compétitionner aux Championnats du monde juniors FIS.
 - c. L'ÉCSC fera appel à l'avis de ses experts dans le processus final de sélection.
2. La directrice des opérations, équipes de ski cross, et les dirigeants de l'équipe nationale de ski cross et NextGen recommanderont les athlètes admissibles à inviter aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020, dont la liste sera remise au directeur aux affaires sportives, Ski cross, d'ACA.
3. Le directeur aux affaires sportives, Ski cross, d'ACA approuvera la sélection finale des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020.

9.0 CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans le cas où des circonstances imprévues (telles qu'établies par l'ÉCSC) ou une blessure ne permettraient pas d'appliquer de façon juste et objective les critères de sélection, l'ÉCSC se réserve le droit de prendre une décision concernant la marche à suivre.



Si les critères de sélection font en sorte que le nombre d'athlètes est inférieur aux quotas, l'ÉCSA se réserve le droit de modifier les critères pour inclure d'autres athlètes.

10.0 APPEL

Il est possible de contester la décision de l'ÉCSA concernant les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 en vertu des procédures prévues à cet effet dans la Politique en matière d'appel de l'ÉCSA.

11.0 SOUTIEN FINANCIER

Les athlètes sélectionnés par l'ÉCSA pour participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2020 devront payer les dépenses associées à cet événement. L'ÉCSA ne s'engage pas y contribuer financièrement.